



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Annexe II

Bumper P

Date de révision 05-juil.-2015

Version 1.01

Produit n° FNG56801-33

Date de publication 05-juil.-2015

R-8361-BUTNW MCW 309 P

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Bumper P

Synonymes

Propiconazole Prochloraz 90 400 EC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Fongicide

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

ADAMA France s.a.s
6/8 avenue de la Cristallerie 92316 Sèvres Cedex
Tel: (+33) (0)1 41 90 16 96
Fax: (+33) (0)1 46 42 71 17

Pour plus d'informations, contacter

Adresse électronique

fds@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :
Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 - (H319)

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

**Mention d'avertissement**

ATTENTION

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Phrases supplémentaires pour PPP

EUH208 - Contient du/de la/des (Propiconazole). Peut provoquer une réaction allergique
 SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

Délai de réentrée des travailleurs sur la parcelle : respecter un délai de 24 heures après le traitement conformément à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article R253-1 du code rural.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	% poids/poids	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Prochloraz	33-36	67747-09-5	266-994-5	613-128-00-2	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	M=1 M=10	-
Propiconazole	6-9	60207-90-1	262-104-4	613-205-00-0	Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		-
Butyrolactone	6-8	96-48-0	202-509-5	-	STOT SE 3 (H336) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)		01-211947183 9-21-0000
butan-1-ol	2-4	71-36-3	200-751-6	603-004-00-6	Flam Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H336)		01-211948463 0-38-XXXX
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	0.7-1.2	N/A	-	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)		01-211956059 2-37

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
Contact cutané	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger spécifique connu.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations

Section 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage**

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections**Autres informations**

Voir également la section 8,13

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de conservation**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Butyrolactone 96-48-0					Skin
butan-1-ol 71-36-3		STEL: 50 ppm STEL: 154 mg/m ³ Skin	STEL: 50 ppm STEL: 150 mg/m ³	S* STEL: 50 ppm STEL: 154 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 310 mg/m ³ Ceiling / Peak: 100 ppm Ceiling / Peak: 310 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark

Butyrolactone 96-48-0				TWA: 50 ppm TWA: 14 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 70 mg/m ³ Skin	
butan-1-ol 71-36-3		TWA: 20 ppm		TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 230 mg/m ³ Skin	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
butan-1-ol 71-36-3	STEL 200 ppm STEL 600 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³	STEL: 50 ppm STEL: 150 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³	STEL: 150 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³ Skin	Skin Ceiling: 25 ppm Ceiling: 75 mg/m ³	TWA: 20 ppm STEL: 25 ppm STEL: 75 mg/m ³ Skin

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Protection corporelle

Lunettes de sécurité étanches (norme EN166).

Vêtements de protection adaptés, Tablier, Gants en plastique ou en caoutchouc (norme EN374).

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Apparence			
état physique	: liquide		
Couleur	: transparent, marron clair		
Odeur	: Organique		
Seuil olfactif	: aucune donnée disponible		
pH	: 6.50-7.50	CIPAC MT 75	1 %, 24 °C
Point de fusion/point de congélation: °C	: aucune donnée disponible		
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition °C	: aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: 76	EEC A.9	
Taux d'évaporation	: Sans objet		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet pour les liquides		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur kPa	: aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: aucune donnée disponible		
Densité relative	: 1.10-1.20	EEC A.3	
Solubilité(s) mg/l	: aucune donnée disponible		
Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow	:		Voir Section 12 pour plus d'informations

Température d'auto-inflammabilité °C	: >300	EEC A.15; DIN 51794	Indéterminé(e)(s)
Température de décomposition °C	: aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique mm ² /s 40 °C	: 249	OECD 114	
Propriétés explosives	: N'est pas un explosif		
Propriétés comburantes	: aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml	:		
Tension superficielle mN/m	: 38.9	EEC A.5	

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: 3535	Rat	OECD 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: >2000	Rat	OECD 402	
Inhalation CL50 mg/l/4h	: >7.92	Rat	OECD 403	Concentration maximale pouvant être atteinte
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OECD 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OECD 405	
Sensibilisation respiratoire/cutanée	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OECD 406	

Toxicité chronique**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Nom chimique	
Prochloraz	: Non classé

Propiconazole : Non classé

Cancérogénicité**Nom chimique**

Prochloraz : Non classé
Propiconazole : Non classé

Toxicité pour la reproduction**Nom chimique**

Prochloraz : Non classé
Propiconazole : Non classé

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition unique**Nom chimique**

Prochloraz : aucune donnée disponible
Propiconazole : aucune donnée disponible

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition répétée**Nom chimique**

Prochloraz : aucune donnée disponible
Propiconazole : aucune donnée disponible

Danger par aspiration**Nom chimique**

Prochloraz : aucune donnée disponible
Propiconazole : aucune donnée disponible

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité**Toxicité aquatique**

Toxicité aiguë	Valeurs	Espèces	Méthode	Remarques
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 4.2	Oncorhynchus mykiss	OECD 203	semi-static
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 11	Daphnia magna	OECD 202	Statique
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 2.2	Selenastrum capricornutum	OECD 201	Statique,
Plantes aquatiques CE50 mg/l	:			Indisponible

Toxicité terrestre**Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Prochloraz	: 624	Colin de Virginie	US EPA 71-1
Propiconazole	: >2510	Canard colvert, Colin de Virginie	

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee**Nom chimique**

Prochloraz	: 684
Propiconazole	: >100

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique	Valeurs	Méthode	Remarques
Eau DT50 jours			

Nom chimique

Prochloraz : 11.7
 Propiconazole : 5.4

Terrestre DT50 jours**Nom chimique**

Prochloraz : 223.62
 Propiconazole : 29-70

Biodégradation**Nom chimique**

Prochloraz : N'est pas facilement biodégradable OECD 301 D
 Propiconazole : N'est pas facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow	Valeurs	Méthode	Remarques
Nom chimique			
Prochloraz	: 4.3	EEC A.8	20-25 ° C
Propiconazole	: 3.72		25° C

Facteur de bioconcentration (BCF)**Nom chimique**

Prochloraz : 150-247
 Propiconazole : 116

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption	Valeurs	Méthode	Remarques
Nom chimique			
Prochloraz	: 1222-8654		Koc
Propiconazole	: 382-1789		Koc

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter dans les égouts.

Emballages contaminés

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Codes déchets (article R541-8 - Annexe II du Code de l'Environnement) 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses 15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. 20 01 19 Pesticides.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG :

14.1 ONU/n° d'identification	3082
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Propiconazole, Prochloraz)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

RID/ADR

14.1 ONU/n° d'identification	3082
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Propiconazole, Prochloraz)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

ICAO (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	3082
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Propiconazole, Prochloraz)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Sans objet



Section 15 : MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014):
 Rubrique n°4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2
 Rubrique n°1436 : Stockage ou emploi de liquides combustibles de point éclair compris entre 60 °C et 93 °C.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Remarque sur la révision *** - Change from previous version.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité